

Agenda 21 Plérin	
Axe 4 : Favoriser la cohésion sociale et la solidarité entre les différents publics et générations	
Action 21 : Organiser des rencontres dans les quartiers pour favoriser la convivialité et renforcer l'identité des quartiers	
Contexte	<p>L'une des richesses de Plérin réside dans la diversité de ses quartiers. Pour encourager leur découverte et la rencontre de leurs habitants, la Ville accompagne les associations organisatrices d'animations, et organise également certaines manifestations à l'échelle du territoire communal. Le carnaval des écoles est organisé chaque année sur un quartier différent et regroupe sur une même journée beaucoup de Plérinais. Depuis 2 ans, la Ville est également le support logistique de la Fête des Voisins. La Ville propose également des animations sur les quartiers pendant les journées du patrimoine.</p>
Enjeux DD	Environnemental : respecter l'environnement et sensibiliser au développement durable lors des animations.
	Social : Créer du lien social et intergénérationnel, favoriser la convivialité, renforcer l'identité des quartiers.
	Economique :
Mesures concrètes	<ul style="list-style-type: none"> - Participer à l'organisation avec les habitants et le Centre social du Carnaval itinérant chaque année. - Organiser en interne la communication de la Fête des Voisins. - Coordonner les journées du Patrimoine en favorisant la découverte des quartiers.
Pilote	Delphine MESGOUEZ - LE GOUARD, Adjointe en charge de la Coordination des Initiatives et Prestations Locales, de la Démocratie locale et de la Vie des Quartiers
Partenaires	Centre social Associations plérinaises écoles
Calendrier prévisionnel	Action continue
Budget prévisionnel	Carnaval : crédits du Centre social et prêt de matériel par la Ville Fête des Voisins : 2000 €uros/an
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de participants à la fête des voisins. - Nombre d'animations dans les quartiers accompagnées par la Ville (= nombre de contrats de prêt de matériels)
Lien avec d'autres actions	Mettre en place une charte de Développement Durable pour les manifestations culturelles et sportives. (Action 39)